



Conseil économique  
et social

Distr.  
LIMITÉE

E/1996/L.10  
1er avril 1996  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

Reprise de la session d'organisation  
pour 1996  
2 et 3 mai 1996  
Point 8 de l'ordre du jour

ÉLECTIONS, PRÉSENTATION DE CANDIDATURES ET NOMINATIONS

Élection de 17 membres du Groupe de travail intergouvernemental  
d'experts des normes internationales de comptabilité et de  
publication

Note du Secrétaire général

1. Le Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication se compose de 34 membres. Conformément à ses résolutions 1982/67 et 1985/71, le Conseil économique et social aura à élire, à la reprise de la session d'organisation pour 1996, 17 membres du Groupe de travail, pour un mandat de trois ans prenant effet le 1er janvier 1997, afin de pourvoir les postes qui deviendront vacants le 31 décembre 1996, à l'expiration du mandat des membres suivants : Allemagne, Brésil, Chine, Espagne, Fédération de Russie, France, Gabon, Kenya, Liban, Maroc, Mexique, Sénégal, Suède, Suisse, Thaïlande, Tunisie et Turquie.

2. Les membres seront élus selon le schéma suivant :

- a) Cinq membres parmi les États d'Afrique;
- b) Trois membres parmi les États d'Asie;
- c) Un membre parmi les États d'Europe orientale;
- d) Deux membres parmi les États d'Amérique latine et des Caraïbes;
- e) Six membres parmi les États d'Europe occidentale et autres États.

3. Le Conseil aura également à élire un membre parmi les États d'Afrique et deux membres parmi les États d'Amérique latine et des Caraïbes, pour un mandat commençant à la date de l'élection et venant à expiration le 31 décembre 1997, et un membre parmi les États d'Amérique latine et des Caraïbes, pour un mandat

commençant à la date de l'élection et venant à expiration le 31 décembre 1996, dont l'élection avait été ajournée lors d'une session précédente.

4. On trouvera à l'annexe ci-après la composition du Groupe de travail intergouvernemental d'experts en 1996.

Annexe

GROUPE INTERGOUVERNEMENTAL D'EXPERTS DES NORMES INTERNATIONALES  
DE COMPTABILITÉ ET DE PUBLICATION

(34 membres; mandat de trois ans)

Composition en 1996

Neuf membres parmi les États d'Afrique<sup>a</sup>

Gabon\* (1996), Kenya\* (1996), Maroc\* (1996), Nigéria (1997), Sénégal\* (1996), Soudan (1997), Swaziland (1997), Tunisie\* (1996)

Sept membres parmi les États d'Asie

Chine\* (1996), Chypre (1997), Inde (1997), Jordanie (1997), Liban\* (1996), Pakistan (1997), Thaïlande\* (1996)

Trois membres parmi les États d'Europe orientale

Fédération de Russie\* (1996), Hongrie (1997), Roumanie (1997)

Six membres parmi les États d'Amérique latine et des Caraïbes<sup>b</sup>

Brésil\* (1996), Chili (1997), Mexique\* (1996)

Neuf membres parmi les États d'Europe occidentale et autres États

Allemagne\* (1996), Espagne\* (1996), France\* (1996), Italie (1997), Pays-Bas (1997), Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (1997), Suède\* (1996), Suisse\* (19896), Turquie\* (1996)

-----

---

\* Membre sortant.

<sup>a</sup> Il y a dans ce groupe un poste vacant pour un membre dont le mandat commencerait à la date de l'élection et viendrait à expiration le 31 décembre 1997 (voir par. 3 ci-dessus).

<sup>b</sup> Il y a dans ce groupe deux postes vacants pour des membres dont le mandat commencerait à la date de l'élection et viendrait à expiration le 31 décembre 1997, et un poste vacant pour un membre dont le mandat commencerait à la date de l'élection et viendrait à expiration le 31 décembre 1996 (voir par. 3 ci-dessus).